



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 05 SEPTEMBRE 2017

<p>DELIBERATION N° : 20170905_4</p> <p>OBJET : Attribution d'une subvention supplémentaire à la caisse des écoles - Exercice 2017</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;">12 SEP. 2017</p> <p>Nombre des conseillers en exercice : 39</p> <p>Présents : 29 Procuration : 4 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le cinq septembre à dix-sept heures vingt cinq minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p>Présents LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; MUSSARD Rose Andrée ; BATIFOULIER Jocelyne ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier ; RIVIERE François ; PAYET Priscilla.</p> <p>Représentés VIENNE Axel représenté par BATIFOULIER Jocelyne HOAREAU Claudette représentée par BAUSSILLON Inelda PAYET Yannis représenté par HOAREAU Sylvain FRANCOMME Brigitte représentée par RIVIERE François</p> <p>Absents HOAREAU Jeannick ; LEBON Marie Jo ; BOYER Julie ; ASSATI Marie Pierre ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry</p>
<p>Le Maire L'Élu Délégué CHRISTIAN LANDRY</p>  	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame GEORGET Marilyne, conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.</p>

DÉLIBÉRATION N° : 20170905-4

OBJET :

**Attribution d'une
subvention
supplémentaire à la
caisse des écoles -
Exercice 2017**

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Le Maire expose :

La caisse des écoles de Saint-Joseph a pour missions de pourvoir aux besoins en livres et matériel divers pour permettre le bon fonctionnement des 24 écoles publiques implantées sur son territoire. Mais elle assume de nouvelles responsabilités qui lui ont été confiées par le conseil municipal dont la gestion du personnel des écoles ainsi que des activités périscolaires et des garderies.

1/ Le bon fonctionnement des écoles

En ce qui concerne le fonctionnement des écoles, elle pourvoit à l'ensemble des dépenses relatives à l'achat de livres et de matériel pour les élèves et les classes, à la prise en charge des contrats d'entretien des copieurs, à l'achat de matériel de bureau et informatique ...

2/ Le personnel recruté pour le bon fonctionnement des écoles et des activités périscolaires

La caisse des écoles assure la rémunération :

- de l'ensemble des agents recrutés pour le bon fonctionnement des écoles et des restaurants scolaires,
- des agents qui œuvrent au sein des équipes d'animation périscolaire,
- des agents recrutés pour assurer un service de garderie périscolaire et extrascolaire dans quatre écoles de la Ville.

En 2017, ce sont environ 524 agents qui sont rémunérés par la caisse des écoles dont près de 81% sous contrats. De plus, l'établissement a accueilli au cours du premier semestre une vingtaine de jeunes dans le cadre de l'engagement au service civique.

Afin de permettre une meilleure lisibilité des dépenses réalisées en faveur des établissements scolaires du premier degré, la dernière phase concernant le transfert de personnel de la Ville vers l'établissement a été opérée en juillet avec la création de postes supplémentaires et la révision des horaires de travail.

3/ L'organisation des activités périscolaires

Pour ce qui est de l'organisation des activités périscolaires, le bilan réalisé à la fin de la quatrième année est positif. Les objectifs fixés étaient de :

- développer la cohérence éducative entre les activités scolaires et les activités périscolaires,
- permettre à l'enfant de découvrir son territoire,

- favoriser l'épanouissement de l'enfant et son accès à la citoyenneté.

Reçu en préfecture le 12/09/2017

Reçu en préfecture le 12/09/2017

Affiché le 12/09/2017

ID : 974-219740123-20170905-DCM20170905_4-DE

En 2016/2017, ce sont 3 205 enfants qui ont été inscrits soit 64% des enfants scolarisés, dont 1,34% des enfants en situation de handicap.

Les élèves ont pu participer aux différentes actions mises en place sur la base d'un après-midi par cycle et par semaine. Les projets phares de l'année 2016/2017 étaient :

- Le TAP show,
- Le TÉLÉTHON,
- La création de Clip en lien avec le projet d'école, sur le métissage, le quartier...
- Le passeport Citoyen de la Mer,
- Les élèves ont activement participé aux projets de la collectivité que sont :
 - La nutrition : lutte contre le gaspillage alimentaire, journée 5/5 ...
 - Le permis piéton avec une application sur les TAP,
 - La réalisation de Jeux Olympiques de TAP, avec une partie de l'historique des JO,
 - La citoyenneté qui est un nouvel axe obligatoire du PEDT : civisme, solidarité, valeurs républicaines ...

Pour information, les taux d'inscription sur les TAP ont été réguliers sur les quatre années à savoir :

- Le cycle 1 : 61 % des inscrits (PS et MS sont moins nombreux car les parents préfèrent récupérer leur enfant pour la sieste à la maison),
- Le cycle 2 : 71 %,
- Le cycle 3 : 60 % (certains enfants qui viennent seuls à l'école rentrent chez eux l'après-midi libéré).

Dans le respect de la réglementation, le taux d'encadrement moyen pour les Temps d'Activités Périscolaires était de :

- 80% de diplômés BAFA, BPJEPS, CAP Petite Enfance ...
- 20 % de stagiaires BAFA et de non diplômés.

A l'instar des autres années, en 2016/2017 les équipes d'animation périscolaires ont contribué au renfort du personnel de restauration et de surveillance au moment de la pause méridienne.

L'équipe d'ATSEM était en complément de l'encadrement des enfants de maternelle lors des temps d'activités, notamment pour la gestion de la sieste et de la propreté.

Huit jeunes ont également été accueillis dans le cadre du service civique et ont contribué à la mise en place de différentes actions ayant trait à la nutrition, à la mise en œuvre d'un diagnostic enfance/jeunesse...

L'équipe du PEDT s'était fixé des perspectives d'évolution pour la rentrée 2016/2017 dont :

- le fonctionnement sur un seul après-midi dans les petites écoles et ceci afin de réduire le coût des ressources humaines,
- la création et la production de Saint Jo Poly par secteur et un à l'échelle de la ville,
- le recensement et la création de jeux sur les sites naturels et paysagers,
- la création d'un journal des TAP par les enfants ...

Grâce au concours de chacun, l'ensemble de ces activités a pu être réalisé dans de bonnes conditions.

4/ L'organisation des garderies périscolaires et extrascolaires dans les écoles

Ces modes de garde ont été organisés dans quatre écoles de la Commune (école élémentaire et maternelle du Butor, écoles primaires Centre et Sainte-Anne).

Ils n'ont pas fait peser de nouvelles charges sur le budget de l'établissement car le personnel et les divers matériels et fournitures ont été mutualisés avec ceux des TAP.

5/ Le budget de la caisse des écoles

Sur le plan financier, la caisse des écoles dépend d'une subvention allouée par la Ville et celle-ci constitue l'une de ses principales recettes.

Elle bénéficie également de l'aide octroyée par l'État pour le règlement des salaires des agents recrutés en contrats aidés, ainsi que de la participation de la CAF pour l'achat de matériel nécessaire au fonctionnement des activités périscolaires.

Les principales dépenses de la caisse des écoles pour l'exercice 2017 sont l'acquisition de livres et de matériel indispensables au travail des élèves ainsi que la prise en charge des contrats d'entretien du matériel acheté par l'établissement.

Elle assure la rémunération des agents recrutés en contrats aidés, CDD, CDI, emplois d'avenir et titulaires qui œuvrent au bon fonctionnement des écoles, de la restauration scolaire, des activités périscolaire, ainsi que la formation BAFA ou BAFD pour les agents du PEDT...

Aussi, pour faire face aux charges qui pèsent sur l'établissement plus particulièrement en matière de ressources humaines avec le transfert des derniers agents mais également la baisse du taux de participation de l'État au financement des contrats aidés, le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention supplémentaire d'un montant de 500 000 € au profit de l'établissement.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'attribuer une subvention supplémentaire d'un montant de 500 000 € à la Caisse des Ecoles de Saint-Joseph pour l'exercice 2017 ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la note explicative de synthèse n°4,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à ***l'unanimité des suffrages exprimés*** :

Présents : 29

Pour : 33

Représentés : 4

Abstentions : 0

Contre : 0

Article 1^{er}- **ATTRIBUE** une subvention supplémentaire d'un montant de 500 000 € à la Caisse des Écoles de Saint-Joseph pour l'exercice 2017.

Article 2. **AUTORISE** le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Article 3. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
L'Élu Délégué
Christian LANDRY

